

ÉLECTION SYNDICALE
DES ENTREPRISES
DE MOINS DE 11 SALARIÉS



Du 22 mars au 4 avril 2021 election-tpe.travail.gouv.fr

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Orléans, le 14 janvier 2021

Élection syndicale dans les Très Petites Entreprises (TPE) du 22 mars au 4 avril 2021.

24 935 salariés et employés à domicile de L'Eure et Loir sont invités à vérifier leur inscription sur la liste électorale avant le 27 janvier 2021.

**Du 22 mars au 4 avril 2021**, 24 935 (\*) salarié(e)s des très petites entreprises (TPE, moins de 11 salariés) et employé(e)s à domicile de l'Eure et Loir (près de 5 millions au niveau national) seront appelé(e)s à **voter pour le syndicat qui les représentera pendant les quatre prochaines années. Pour les salariés, cela se traduit par la présence de représentants pour la négociation de leurs conventions collectives, la possibilité de disposer de conseils sur leurs droits, des représentants en conseil des prud'hommes.** 

Le site <u>election-tpe.travail.gouv.fr</u>, lancé le 6 janvier dernier par le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, permet aux électeurs et aux électrices de **vérifier leur inscription** sur la liste électorale, de consulter les programmes des syndicats candidats et de voter ligne.

Chaque électrice ou électeur inscrit(e) sur la liste électorale a d'ores et déjà reçu <u>un premier courrier avec ses informations d'inscription</u> (département, convention collective, etc.). Grâce à ses identifiants, le salarié(e) peut se connecter à son espace électeur pour vérifier qu'il ou elle est correctement inscrit(e) et consulter le programme des syndicats candidats.

Demande d'inscription sur la liste électorale jusqu'au 27 janvier au plus tard.

**Si l'électrice ou l'électeur n'a pas reçu ce courrier**, il ou elle est invité(e) dès aujourd'hui à consulter la liste électorale sur le site internet <u>election-tpe.travail.gouv.fr</u> pour vérifier que son inscription est enregistrée. Si ce n'est pas le cas, il lui faut demander son inscription jusqu'au 27 janvier au plus tard.



Liberté Égalité Fraternité

Le site internet permet également de faire corriger d'éventuelles erreurs sur les informations électorales (département de l'employeur), les informations personnelles (adresse postale incorrecte), ou le statut d'électeur en demandant sa radiation de la liste.

(\*): Le département de vote correspond ainsi au département de l'employeur de l'électeur en décembre 2019.

Les électeurs et électrices n'ayant pas accès à internet peuvent s'adresser au référent départemental de la Directe Centre-Val de Loire en charge de l'élection TPE :

18	Corinne TROTTIER	02 48 27 10 03	centre-ut18.uc1@direccte.gouv.fr
28	Jocelyne BAZIN	02 37 18 79 36	centre-ut28.sct@direccte.gouv.fr
36	Pascal GAURON ou Isabelle FLATRES	02 54 53 80 60	centre-ut36.uc1@direccte.gouv.fr
37	Fabienne MIRAMOND - SCARDIA		cvl.dialogue-social@direccte.gouv.fr
41	Thierry GROSSIN MOTTI	02 54 55 85 98	centre-ut41@direccte.gouv.fr
45	Aurore LAPORTE	02 38 78 98 38	centre-t45.renseignements@direccte.gouv.fr

## A partir du 22 mars, un vote en ligne ou par courrier.

En mars, chaque électeur et chaque électrice recevra <u>un second courrier avec son identifiant</u> <u>de vote, son code confidentiel, son bulletin de vote et pourra</u> voter soit sur <u>election-tpe.travail.gouv.fr</u>, en se connectant sur son espace de vote, **soit par courrier**, en renvoyant son bulletin de vote dans l'enveloppe pré-affranchie.

Un service d'assistance pour répondre aux questions des électeurs et des électrices.

La rubrique « Aide » du site répond à de nombreuses questions concernant le scrutin. Pour en savoir plus, l'assistance de l'élection est disponible :

- en ligne, via le formulaire de contact du site ;
- par téléphone, au 09 69 37 01 37 du lundi au vendredi de 9h à 18h, heure métropolitaine (numéro non surtaxé, tarif d'un appel vers un téléphone fixe en France métropolitaine).

Contact-presse: Pierre DUSSIN - tél: 02 38 77 68 34/06 38 40 68 85